



ARRETE n° ADMG_2023_015

portant délégation de signature du Président à un responsable de service

Le Président de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'article L5211-9 du CGCT autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

Vu la délibération CC_2020_105 du Conseil communautaire du 7 juillet 2020 portant élection du Président

Vu l'arrêté du Président portant recrutement de Madame Hélène DELATTRE, au poste de Directeur général Adjoint Patrimoine et Espaces publics

ARRETE

Article 1 : Délégation spéciale est donnée à Madame Hélène DELATTRE, Directrice générale adjointe, responsable du pôle Patrimoine et Espaces Publics, aux fins de signer les procès-verbaux de réception de chantier de TERRA BUNDO, ainsi que tout document nécessaire à l'ouverture du bâtiment.

Madame Hélène DELATTRE pourra signer tous documents relatifs à cette délégation de signature.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, transmis à Monsieur le Préfet du NORD et affiché et inscrit au registre des arrêtés de la collectivité.

Fait à PONT-A-MARCO, le 27 mars 2023

Le Président

Luc FOULON



Hôtel de Ville
Place du Bicentenaire
59710 Pont-à-Marcq

Tél. : 03 20 79 20 80
Fax : 03 20 33 81 73

contact@pevelecarembault.fr
www.pevelecarembault.fr